FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 23/06/2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du jeudi 23 juin 2022

Membres présents :

Mesdames : Sabine GARABEDIAN, Audrey BECQUART
Monsieur : Yves CROISSANT

Membres présents en visioconférence :

Mesdames : Elise RALSER, Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Ketty GRONDIN

Messieurs : Olivier DESAULNAY, Christophe DEPOORTERE

Membres représentés :

Madame : Aldine VARON par Madame Audrey BECQUART

Messieurs : Yves ROCHOUX par Monsieur Yves CROISSANT
Faneva RAKOTONDRAHASO par Madame Elise RALSER
Anthony CARPAYE par Madame Ketty GRONDIN

Assistent à la séance :

Madame : Emmanuelle VITTE

Messieurs : Jean-Marc RIZZO, Daouda DIAKITE

En visioconférence :

Madame : Delphine CONNES

Messieurs : François HERMET, Thierry BRUGNON

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE EN FORMATION PLENIERE DU 25/05/2022

M. Le Doyen présente le PV et demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarque le PV est soumis au vote et validé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

2. POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

M. Le Doyen prend la parole.

- **Point Campagne emplois :**

Pour la campagne de recrutement des enseignants non titulaires : nous avions plusieurs postes d'ATER et d'enseignants contractuels en Economie/AES et en droit. Les commissions se sont réunies et ont procédé au recrutement pour tous les postes sauf le poste d'ATER temps plein en droit privé, qui sera remis à la publication dans le cadre de la Campagne vague 2.

Pour cette vague 2, nous avons demandé plusieurs postes d'ATER et contractuels. Nous attendons le CAC R pour la validation de nos demandes et le lancement de la campagne.

Pour la campagne de recrutement des Titulaires : deux postes de MCF en économie ont fait l'objet d'un recrutement.

En revanche sur le poste de PRAG en éco-gestion mis au concours, les deux candidats retenus se sont désistés.

Nous allons demander au central dans quelle mesure nous pouvons soumettre ce poste à une seconde session de recrutement au cours du 1er semestre 2022.

Par ailleurs, nous vous informons du départ de Mme TABAU, mutée à Aix-Marseille ; de fait son remplacement est à prévoir concernant la fonction de co-direction du département Droit pour le droit public.

- **Point sur les postes BIATSS :**

Mme VITTE prend la parole et indique que Mme Alarcon, actuellement contractuelle en charge de la gestion des centres de documentation, a réussi le concours interne de CAPES Documentation et nous quittera en août prochain.

Par ailleurs M. EGIZIANO a accepté une proposition de CDI dans le privé et nous quittera également en août.

Des demandes de recrutement pour les remplacer ont été faites voici 2 mois. Il n'est pas certain que les remplacements puissent être effectifs au 1er septembre, ce qui va poser quelques problèmes de gestion notamment pour le site internet et les supports de communication.

Par ailleurs nous avons également demandé le recrutement d'un gestionnaire pédagogique sur fonds propres (Prépa Talents et CPES) qui suit son cours.

M. Le Doyen ajoute que nous rencontrons demain vendredi le DRH pour discuter du poste de BIATSS au Tampon, qui conditionne l'ouverture de la L3 AES.

M. Le Doyen fait un point d'information sur le RIPEC : c'est un nouveau régime indemnitaire des primes des enseignants-chercheurs.

Peu d'informations circulent sur sa mise en œuvre, et notre établissement est très en retard sur sa mise en place.

Trois volets :

1/ Les primes standards, qui restent en place en l'état

2/ Les primes de PRP/PCA qui seront mensualisées à compter de 2022-2023

Au niveau des PCA les instances centrales ont décidé de les harmoniser avec des fourchettes basses-hautes.

Au niveau des PRP : elles ne seront plus payées en numéraire, mais en heures de décharge. Etant donné que ceux qui occupent des responsabilités pédagogiques ont aussi des heures complémentaires, ce sont bien des heures de décharge mais qui n'empêcheront pas de faire des HC. Mais il ne sera pas possible de dépasser le double service (max 192 hetd).

3/ Les primes d'encadrement doctoral, qui disparaissent. Une somme globale sera répartie entre les enseignants-chercheurs qui en ont fait la demande. Des commissions ont étudié les demandes qui sont maintenant soumises à la lecture du CNU avant un retour pour une décision finale au sein de l'établissement.

Un membre indique que le service est encadré par un référentiel horaire. Chaque action de l'enseignant-chercheur trouve son équivalence horaire.

Est-ce qu'il sera proposé un référentiel d'équivalence ?

M. Le Doyen répond qu'a priori seront attribués des quotas horaires obligatoirement pris en décharge.

- **Point sur la rentrée :** les dates ont été arrêtées, y compris celles des pré-rentrées.

Nous attendons la seconde vague de Parcoursup pour connaître le nombre d'étudiants effectivement attendus à la rentrée prochaine.

3. ORGANISATION DE LA RENTREE 2022-2023

- MCCC et règlements des études

Des modifications ont été apportées suite à l'intervention de nos étudiants élus au Conseil de Faculté qui ont souhaité une harmonisation des règlements spécifiques des trois filières Droit, Economie et AES.

Ainsi, la différence concernant le traitement des régimes dérogatoires a été lissée au maximum des possibilités en tenant compte cependant des spécificités des filières (notamment la différence de gestion des Contrôles Continus et examens terminaux : en Economie et AES l'examen final tient systématiquement compte des contenus des TD, à la différence du Droit qui propose des examens terminaux sans lien avec les contenus des TD).

Il a été également procédé à la mise à jour des règles sur l'assiduité aux examens terminaux pour les trois règlements spécifiques Droit, Economie et AES.

Nous avons aussi précisé la différence entre ABJ et ABI.

Si l'absence est justifiée, il sera indiqué ABJ au niveau de la note. Sans justification, ce sera indiqué ABI.

Mais dans les deux cas, l'absence entraîne la note de zéro. Souvent les étudiants pensent que la justification induit une neutralisation. Ce n'est pas le cas et c'est précisé dans le règlement spécifique.

Un membre étudiant demande si pour les dispenses d'assiduité les étudiants sont convoqués aux examens de mi-parcours ? Le doyen répond que oui, tous les étudiants sont destinataires des convocations des examens de mi-parcours.

Ce membre étudiant précise que cela n'a pas été le cas en anglais cette année.

M. Le Doyen précise que pour l'anglais, les examens sont uniquement des contrôles continus. Aussi, il n'y a pas de convocation. Il appartient à l'étudiant en dispense d'assiduité de se rapprocher de son enseignant pour ses contrôles.

Les MCCC et règlements spécifiques sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Calendriers pédagogiques des masters 2 - 2022-2023

Mme VITTE indique que nous avons reçu l'ensemble des calendriers hormis celui du Master Droit Public. Elle demande au responsable pédagogique de ce master 2 quand ce calendrier sera transmis pour des raisons organisationnelles au niveau du bureau des masters. Celui-ci répond qu'il est en cours de finalisation en concertation avec la DFTLV pour la partie formation continue et qu'il devrait pouvoir le transmettre la semaine prochaine. Mme Vitte le remercie pour cette précision et informe que ce calendrier sera validé par le prochain conseil de faculté qui se tiendra vraisemblablement après la rentrée.

Ces calendriers sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. CONVENTIONS

En l'absence de M. Le Vice-Doyen droit, M. Le doyen nous présente les conventions.

Deux séries de conventions sont soumises au Conseil de faculté : des conventions de mentorat et une convention de partenariat.

Conventions de mentorat

En quelques mots, le Mentorat permet à chaque étudiant de L3 Droit d'être mis en relation avec un professionnel volontaire, afin de permettre un échange, de déployer des liens intergénérationnels, de découvrir une profession ou de préciser une orientation. Le mentorat a lieu toute l'année et peut déboucher sur un stage.

La première salve de conventions de mentorat concerne l'ordre des avocats – Barreau de Saint-Denis– et la chambre des notaires de La Réunion et de Mayotte. D'autres conventions sont en cours de négociation : Chambre régionale des comptes de La Réunion, Ordre des avocats – Barreau de Saint-Pierre –, Tribunal judiciaire de Saint-Pierre.

Convention de partenariat

Au titre de la convention de partenariat, la CRC proposera les services de ses cadres pour l'animation de conférences sur l'actualité de la CRC, pour les différentes préparations aux concours ou pour la participation à des jurys blancs de concours (Formations Prépa Talents du service public). La CRC proposera également d'accueillir des stagiaires.

Un membre demande quelles sont les démarches chronologiques pour la mise en œuvre des conventions.

Mme VITTE indique qu'il s'agit dans un premier temps de produire un projet de convention en lien avec le partenaire, projet qui est ensuite soumis à l'avis de la DAJI.

La DAJI nous transmet en retour le projet comportant éventuellement des modifications ou précisions à prendre en compte. Le projet modifié est transmis au partenaire pour accord.

Après accord du partenaire, la convention est soumise au Conseil de faculté puis transmise à la DAJI pour passage en CFVU puis CA.

En l'absence d'autres questions, les conventions sont soumises au vote et validées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. QUESTIONS DIVERSES

Etat du système de distribution d'eau au sein de la faculté (demandé par S. GARABEDIAN)

Mme GARABEDIAN indique qu'au 3ème étage de la FDE l'eau est très jaune sale le matin.

Par ailleurs la pression est très forte au 3ème étage et très faible au 2ème étage.

Le doyen ajoute qu'au niveau 1 près de la passerelle, le robinet des toilettes à l'entrée a un problème de pression.

Mme VITTE indique qu'elle va se rapprocher de Dominique Bonne pour faire un point complet sur le fonctionnement des robinets.

Mme CONNES, Assesseur au Tampon, propose de faire un point sur la répartition des amphithéâtres au Tampon. Elle rapporte qu'après de nombreuses réunions avec M. Le Président du Cac et les représentants des composantes concernées, et grâce à l'implication de tous, nous avons pu avoir suffisamment de créneaux. Un grand merci notamment à Fabrice YAFIL pour sa pugnacité.

M. Le Doyen rebondit en précisant que chaque année nous devons nous battre pour garder nos amphithéâtres. Cette année en plus, l'arrivée de la PASS en présentiel nécessitait de revisiter les attributions d'amphithéâtres de grande capacité.

Pour le nord la question s'est posée dans la foulée puisque la PASS sera également en présentiel. Après un début d'échange très compliqué, l'UFR santé s'est rendu compte qu'elle avait en fait déjà des matinées complètes à sa disposition sur les grands amphithéâtres qui suffiront pour placer ses enseignements en présentiel. Elle a même rendu une matinée à la FDE dont elle n'aura pas l'utilité.

Les questions à l'ordre du jour étant traitées, M. Le Doyen remercie l'ensemble des membres présents.

La séance est levée à 11h10.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO